



Compte rendu du Conseil municipal



Séance ordinaire du 19 juin 2017 à 20h00

Présents : GIRARDIN Philippe - SCHMITT Elisabeth - DONADEL Dominique - Patrick MACHWIRTH – Christelle KOENIG - CAULET Laurent - AUBRY Valéry.

Excusés : BITSCH Didier - REINSCH Jean-Claude.

Habitants assistant à la séance : Lydie BITSCH – Olivier et Benjamin DENIER - Gilbert FULHABER - Céline et Noël KOENIG - Alexandre MANÇANET.

1. **Election d'un(e) secrétaire de séance :** Mme Elisabeth SCHMITT a été désignée à l'unanimité.

2. **Possibilité d'expression des habitants**

- Un administré souhaite réagir sur la réaction disproportionnée (insultes et menaces) d'un habitant à l'égard d'une personne qui a déposé du verre à l'éco point, à un horaire encore tôt de la soirée, mais au-delà des limites de l'arrêté municipal.
Après débats, le conseil rappelle les règles municipales en vigueur, mais également celles de la tolérance et du bien vivre ensemble dans le respect.
- Le problème des véhicules lourds (VL) est soulevé en raison des dangers et nuisances causées aux administrés (vitesse, fréquence, manquements aux règles de conduite, ...). Monsieur le Maire précise qu'un arrêté municipal d'interdiction aux VL de plus de 12 tonnes sera pris prochainement.
L'Adjoint en charge du dossier précise que les travaux suivent leur cours.
- Il est demandé que soient terminées les signalisations de sécurité de la rue de l'Eglise.

3. **Approbation du dernier compte rendu**

Le Compte rendu du conseil municipal du 15 mai 2017 est approuvé à l'unanimité

Pour 7 Contre 0 Abstention 0

4. **SIGARPIF - délibération**

Lors de sa séance du 23 mai 2017, le conseil syndical du SIGARPIF a ratifié les modifications des statuts du syndicat. Chaque commune membre doit à présent se prononcer sur ces modifications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'approuver les modifications des statuts du SIGARPIF,
- de lui transférer les compétences périscolaire-extrascolaire, action scolaire (transport scolaire-TAP), petite enfance.
- précise que ces modifications et ce transfert seront effectifs au 8 juillet 2017

Pour 7 Contre 0 Abstention 0

5. **Logements communaux**

Le Maire propose de récupérer l'usage du garage n° 5 actuellement loué par le locataire du logement 3 des Rosiers qui n'en a pas l'utilité. En contrepartie, la municipalité réduirait son loyer de 50€.

Avis favorable du conseil : **Pour 7 Contre 0 Abstention 0**

6. **Compte-rendu d'activité des gardes-nature**

Monsieur le Maire présente le dernier rapport transmis par les gardes nature. Un administré présent a souhaité réagir à l'intention de M le Maire. Ce dernier a rappelé les circonstances justifiées de l'intervention des gardes nature.

7. **Compte-rendu d'activités des délégués représentant la commune et du Maire**

8. **Prochain conseil municipal**

Le prochain conseil municipal devrait se tenir le 03 juillet 2017.

9. **Questions diverses**

▪ **Service civique :**

Sont actuellement menées :

- Une mission auprès des personnes en difficulté pour des interventions ponctuelles.
- Une mission auprès des jeunes selon le partenariat de l'association « Heures d'amitié » et l'AEP de REPPE « Sortie pour tous ».

En l'absence de question supplémentaire, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Le 26 juin 2017

La Secrétaire de séance ; Elisabeth SCHMITT



Avec l'arrivée de la belle saison, nous nous permettons de vous rappeler la réglementation communale :

Arrêté municipal réglementant les dépôts de verre à l'éco point n° 05-2012 du 06 août 2012 :

Afin de limiter la gêne des riverains, le dépôt de verre est autorisé dans l'éco point sis rue du Lavoir :

- **En semaine : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00**
- **Interdiction totale dimanches et jours fériés**

Arrêté municipal réglementant les bruits de voisinage du 22 juin 2009 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : de 08 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 30 à 19 H 30

Les samedis : de 09 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont interdits les Dimanches et jours fériés

Limitation provisoire des Usages de l'Eau

En raison de la situation hydrologique actuelle, et suivant l'arrêté préfectoral n° 90-2017-06-23-003,

les usages de l'eau sont limités à titre provisoire.

Ces dispositions sont d'application immédiate et pour une durée d'application de 4 mois à compter du 23 juin 2017.

Mesures de restrictions générales -- Sont interdits :

- Le lavage des véhicules hors des stations professionnelles
- Le remplissage ou remise en eau des piscines d'une capacité totale supérieure à 2m³ à usage privé (sauf lors de la première mise en eau des piscines « en dur » et « enterrées » construites depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours).
- L'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément sauf potagers privés.
- Usages des plans d'eau : toutes les manœuvres hydrauliques sont interdites notamment le vidanges (sauf cas particuliers).

Ces interdictions portent sur l'usage des eaux des réseaux publics et l'usage des eaux superficielles, eaux de sources ou de nappes ou de puits. Elles ne s'appliquent pas à l'utilisation de l'eau des réserves artificielles constituées préalablement à la publication du présent arrêté.

« Les Rosiers » : logement de type duplex à louer à partir du 1^{er} septembre 2017

La commune de VAUTHIERMONT propose en location un appartement en duplex type T6 de 125 m²
au 1^{er} étage
avec cave et garage
accès espaces verts
1 salle de bain et une salle d'eau
2 toilettes

pour un loyer de 650€ + 30€ de provision pour charges

libre au 1^{er} septembre 2017

chauffage électrique
animaux domestiques non admis

Pour toute demande, renseignements ou visite merci de prendre contact avec la Mairie par mail de préférence mairie.vauthiermont@neuf.fr, ou par téléphone au 03 84 23 83 92

